

Conseil de sécurité

Distr. générale
21 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes permanentes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J’ai l’honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte de l’exposé de l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de la République dominicaine, de l’Estonie, de la France, de l’Allemagne, de l’Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l’Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, des États-Unis d’Amérique et du Viet Nam, à l’occasion de la visioconférence sur le Moyen-Orient (Syrie) convoquée le lundi 18 mai 2020. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la République arabe syrienne, de la Turquie et de la République islamique d’Iran.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes permanentes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison de la situation extraordinaire créée par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte de l’exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

20-06943 (F) 280520 020620







Annexe I

Exposé de M.Geir O. Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

Depuis mon dernier rapport, j'ai pris langue avec des Syriens de toutes les régions du pays, qui étaient désireux de communiquer avec l'ONU en cette période où nous trouvons tous de nouveaux moyens pour être en contact les uns avec les autres. J'ai été frappé par la profonde inquiétude qu'ils nourrissent à l'égard de l'état actuel et de l'avenir de leur pays bien-aimé, la Syrie.

J'ai entendu leur soulagement de voir que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'avait pas, jusqu'à présent, frappé la Syrie à l'échelle initialement redoutée, mais aussi leur crainte que cela pourrait encore être le cas. J'ai ressenti leur profonde anxiété devant le fait que, même si la violence a pour l'instant quelque peu diminué, elle se poursuit et peut s'intensifier à tout moment. J'ai entendu leurs préoccupations immédiates concernant la poursuite du déclin de l'économie et les souffrances qui en découlent. Ils ont exprimé une profonde appréhension et une grande inquiétude quant au sort et au bien-être des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues. Ils sont, disons-le franchement, déçus que le processus politique n'ait pas vraiment apporté d'améliorations tangibles dans la vie des Syriens. Il y aussi a un sentiment répandu que les rivalités internationales l'emportent sur la coopération, et ce sont les Syriens qui en paient le prix.

Je partage ces préoccupations, et je considère qu'elles constituent un rappel fort à la communauté internationale de l'importance de bâtir une diplomatie syrienne constructive pour appuyer une solution politique. C'est difficile, mais ce n'est pas impossible, et nous devons essayer.

Nous avons des éléments sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Dans le nord-ouest, de nouveaux progrès ont été enregistrés ce mois-ci dans la coopération sur le terrain entre la Russie et la Turquie, conformément à l'accord conclu en mars, qui a apporté un calme relatif à Edleb. Nous espérons tous que cela est de bon augure pour le maintien du calme dans cette région.

Mais ce calme a été ponctué par des incidents violents et des tentatives d'offensives mutuelles de part et d'autre des lignes de conflit, notamment par le groupe extrémiste Ghurfat Eamaliat Wa-Harid Al-Mu'minin. Plusieurs soldats syriens ont été tués au cours de cette attaque, ce qui a provoqué une escalade, notamment une intensification des frappes d'artillerie sur les zones à l'intérieur d'Edleb, ainsi que des tirs de roquettes vers la base aérienne de Hmeïmim dans la province de Lattaquié, avant que l'attaque ne soit contenue.

Parallèlement, il y a eu d'autres incidents de bombardements mutuels; des attaques à l'aide d'engins explosifs improvisés autour d'Afrin et dans le nord-est; une recrudescence des tensions, des assassinats ciblés, un renforcement des forces militaires et des affrontements dans le sud-ouest; d'autres signalements de frappes aériennes israéliennes à Deïr el-Zor et Alep; ainsi que de nouveaux incidents laissant entendre une résurgence de l'État islamique d'Iraq et du Levant dans le désert oriental.

En bref, la violence continue et le risque d'escalade est constant, ce qui pourrait conduire au démantèlement des arrangements existants. Nous voyons de tels dangers en ce moment à Deraa. Nous devons à tout prix éviter un retour aux combats, aux atteintes et aux violations généralisés que nous avons connus par le passé.

Rappelons également que l'instabilité de la Syrie se répercute aussi ailleurs, notamment en Libye, comme l'indiquent les informations faisant état de recrutements massifs de combattants en Syrie et de leur envoi au combat des deux côtés du conflit.

Le Conseil de sécurité a appelé toutes les parties à instaurer une période de calme durable dans l'ensemble du pays. Les principaux acteurs doivent œuvrer de concert – et je suis prêt à les y aider – afin que le calme soit maintenu, renforcé et étendu dans de nombreuses régions pour aboutir à un cessez-le-feu national, comme le demande la résolution 2254 (2015). Je voudrais réaffirmer ma conviction selon laquelle la présence de groupes terroristes figurant sur la liste ne fait que souligner la nécessité d'une approche coopérative pour les combattre, une approche qui assure la stabilité, protège les civils et respecte pleinement le droit international humanitaire.

Heureusement, à ce jour, la Syrie n'a pas connu d'épidémie massive de COVID-19, contrairement à de nombreux autres pays. Gardant à l'esprit les difficultés à effectuer des tests, le nombre de cas officiellement enregistrés est de 64, dont 58 dans les zones contrôlées par le Gouvernement et six dans le nord-est. Aucun cas n'a été signalé pour l'instant dans le nord-ouest. Nous prenons note des premières mesures prises par le Gouvernement syrien et d'autres autorités de facto pour faire face à la pandémie, dont certaines sont maintenant en train d'être assouplies. Bien sûr, comme dans tous les pays, le risque d'une épidémie à plus grande échelle demeure. Et, étant donné le contexte syrien, cela pourrait avoir des conséquences dévastatrices dans le pays et au-delà, si un tel scénario devait se concrétiser.

Le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock fera le point sur les questions humanitaires dans l'exposé qu'il présentera demain. Je voudrais souligner l'importance d'un accès humanitaire complet, soutenu et sans entrave, faisant fond sur toutes les modalités prévues, y compris un accès accru à travers les lignes de conflit et les frontières. Alors que nous intensifions les mesures de prévention et de protection contre la COVID-19 dans les zones contrôlées par le Gouvernement et dans le nord-ouest, cet accès est aussi absolument essentiel ailleurs, notamment dans le nord-est, où la pénurie de fournitures médicales s'est aggravée.

Suite à l'appel mondial lancé par le Secrétaire général en faveur de la levée de sanctions susceptibles d'entraver la capacité des pays à assurer l'accès à la nourriture, aux fournitures sanitaires essentielles et au soutien médical pour lutter contre la pandémie, je voudrais noter les assurances publiques données par les États concernés selon lesquelles leurs programmes de sanctions concernant la Syrie n'interdisent pas l'acheminement des fournitures humanitaires ni ne ciblent les médicaments et les appareils médicaux. Je me félicite de leurs engagements à appliquer pleinement et rapidement les exemptions humanitaires. Je continue à suivre de près cette question.

Nous attendons toujours des nouvelles concrètes sur la question des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues. Des libérations à grande échelle et unilatérales ainsi que des mesures plus significatives sur les personnes portées disparues n'ont jamais été aussi nécessaires. Je continue d'exhorter le Gouvernement syrien et toutes les autres parties syriennes à redoubler d'efforts à cet égard. J'estime qu'ils pourraient suivre l'exemple des gouvernements de la région et d'ailleurs qui ont déjà procédé à des libérations à grande échelle à titre exceptionnel dans le cadre de leur réponse à la pandémie.

La crise de la COVID-19 a ajouté une nouvelle dimension à la grave situation économique de la Syrie, qui ne cesse de se détériorer en raison de nombreux facteurs et mesures internes et externes depuis une décennie de conflit. La livre syrienne a continué à se déprécier ces dernières semaines, ce qui a eu des conséquences sur le pouvoir d'achat des Syriens ordinaires. Les hausses de prix et les pénuries de

produits de base sont généralisées dans tout le pays, ce qui a des répercussions sur la sécurité alimentaire.

Nous savons qu'il faudra davantage qu'une nouvelle constitution pour régler la crise en Syrie. Mais si la Commission constitutionnelle pouvait travailler sérieusement, elle pourrait renforcer la confiance, apporter une importante contribution à l'élaboration d'un règlement politique et ouvrir des portes. Je suis prêt à convoquer à Genève une troisième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle dès que les conditions de voyage dans le monde le permettront. Nous ne savons pas quand ce sera le cas. Mais qu'il me soit permis de souligner, comme les deux coprésidents me l'ont affirmé, qu'il importe de convoquer une troisième session de fond sur l'ordre du jour convenu et qu'il importe tout autant qu'il n'y ait pas de conditions préalables pour avancer à d'autres points de la constitution dans les réunions ultérieures, dans le respect du mandat et des principales règles de fonctionnement.

Nous restons en contact avec les deux Coprésidents pour déterminer quand il sera possible de tenir la prochaine session. De plus, j'ai récemment proposé une séance d'information aux membres de l'organe restreint issus de la société civile. Ceux qui souhaitaient y assister et étaient en mesure de le faire ont été tenus informés de l'ordre du jour convenu entre les coprésidents. Il me semble que les trois composantes de la Commission ont reçu les informations dont elles ont besoin pour se préparer à une session de fond prospective lorsque les conditions le permettront.

Je suis resté en contact étroit avec le Comité consultatif des femmes syriennes, dont les membres se réunissent virtuellement depuis plusieurs semaines. Elles soulignent le leadership actif endossé par les femmes syriennes au sein de leurs communautés, dans un contexte marqué par une grave crise économique et par les besoins humanitaires des Syriens dans tout le pays et au-delà de ses frontières. Elles ont demandé qu'il soit accordé une priorité particulière à l'aide et la protection des Syriens les plus vulnérables, y compris les réfugiés et les déplacés ; les enfants et les personnes âgées ; les femmes souffrant de violences et de violations ; et les détenus et les personnes enlevées, auxquels la pandémie fait courir plus de risques encore. Elles m'ont répété que la seule voie à suivre passe par un processus politique inscrit dans le cadre de la résolution 2254 (2015), avec les femmes syriennes comme partenaires à part entière des négociations.

Un large éventail de Syriens, hommes et femmes, m'ont fait part de leurs vues, y compris des interlocuteurs de la société civile de toute la Syrie et la région, via notre bureau d'aide à la société civile. Beaucoup continuent à m'impressionner par leur capacité et leur volonté de jeter des ponts au sein de la société syrienne. Presque tous ont la sensation que le processus politique, pas seulement la Commission constitutionnelle, est au point mort. Tous ne cessent de souligner l'importance cruciale de progresser concrètement sur la question des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues. Des appels à établir les responsabilités en cas de délits graves et de violations du droit international sont souvent lancés. Tous sont préoccupés par le déclin de la situation économique dans toute la Syrie. Les débats se poursuivent sur la question des sanctions. Nombreux sont ceux également qui notent que la COVID-19 fait subir des tensions supplémentaires aux réfugiés syriens et aux pays qui les accueillent. Tous attendent qu'émergent des mesures tangibles propices à la création d'un environnement sûr, calme et neutre dans toute la Syrie, sur la base duquel un règlement politique global et crédible pourra être construit. Il s'agit des mêmes conditions qui permettraient le retour sûr, digne, volontaire et en toute connaissance de cause des Syriens réfugiés et déplacés.

De nombreux interlocuteurs de la société civile ont également soulevé la question des élections. Nous prenons note du fait que les élections parlementaires

ont été reportées, au titre des mesures de protection contre la transmission de la COVID-19 qui ont été annoncées par le Gouvernement syrien. Je profite de cette occasion pour faire remarquer que ces élections s'inscriraient dans le cadre constitutionnel en place. L'ONU n'a pas de mandat spécifique pour s'impliquer dans les élections, et on ne nous a pas demandé de le faire. Dans le cadre du processus politique facilité par l'ONU en application de la résolution 2254 (2015), je continue de m'employer à promouvoir l'organisation d'élections libres et régulières, conformes à une nouvelle constitution, qui se tiennent sous la supervision de l'ONU, répondent aux normes internationales les plus strictes en matière de responsabilisation et de transparence, et soient ouvertes à tous les Syriens éligibles, y compris de la diaspora.

Pour terminer, rappelons que, au cours de la décennie écoulée, de trop nombreuses possibilités fugaces de faire tendre la dynamique vers la voie politique nous ont échappé. Ces occasions manquées ont été suivies d'un regain de violence et d'un durcissement des positions des acteurs régionaux et internationaux. Nous ne devons pas laisser ce schéma se reproduire. Avec calme, face aux menaces que font collectivement peser la COVID-19 et l'État islamique d'Iraq et du Levant, et tandis que le peuple syrien continue de souffrir, je tiens à souligner qu'une coopération internationale renouvelée, constructive et encourageant la confiance entre les parties prenantes internationales et avec les Syriens, notamment par des mesures réciproques, est indispensable et qu'elle serait propre à entraîner des progrès.

Je suis convaincu qu'un dialogue entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique a un rôle clef à jouer à cet égard, et je les encourage à s'atteler à ce dialogue. Les États qui discutent de la Syrie dans le cadre du processus d'Astana et au sein de l'organe restreint sont également des acteurs clefs, tout comme les membres du Conseil de sécurité. En définitive, il faut agir de concert à l'appui d'un effort renouvelé dans le cadre d'un processus politique dirigé et pris en main par les Syriens et facilité par l'ONU, dans le respect de la résolution 2254 (2015), en vue de parvenir à un règlement politique à même de répondre aux aspirations légitimes de tous les Syriens et de restaurer pleinement la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Annexe II

Déclaration de M. Yao Shaojun, Représentant permanent adjoint par intérim de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé. Nous apprécions son dévouement et son attachement au processus politique en Syrie.

La Chine suit de très près la situation en Syrie. Nous sommes préoccupés par l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Syrie. Le Secrétaire général et son Envoyé spécial, M. Pedersen, ont à de nombreuses reprises appelé à un cessez-le-feu. Nous attachons une grande importance à ces appels et invitons toutes les parties à renforcer la confiance mutuelle pour promouvoir la désescalade et combattre conjointement la pandémie. Il existe une possibilité de promouvoir un dialogue ouvert à tous et de créer des conditions favorables à des solutions politiques.

Nous avons systématiquement argué en faveur d'une solution politique au conflit en Syrie. Les parties syriennes doivent poursuivre des échanges constructifs et maintenir le dialogue dans le cadre de la Commission constitutionnelle. L'avenir de la Syrie doit être décidé par les Syriens seuls, à l'abri de toute ingérence étrangère. Il est fondamental de respecter et de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. La Chine continuera d'appuyer les bons offices de l'Envoyé spécial, dans la quête d'un processus politique dirigé et pris en main par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015).

Dans le même temps, la communauté internationale doit être attentive au fait que les terroristes cherchent à tirer profit de la situation actuelle. Les groupes terroristes continuent de mener des attaques sur Edleb et dans d'autres provinces, ce qui fait peser une menace constante sur la sécurité et la stabilité de la Syrie et de toute la région. Le Conseil de sécurité devrait accorder une attention particulière aux appels de l'Envoyé spécial à mener une campagne antiterroriste efficace, coopérative et ciblée, et relayer ces appels. Nous appelons les parties compétentes à intensifier le dialogue et les négociations afin de trouver rapidement une solution de long terme en matière de lutte contre le terrorisme.

En ce qui concerne la COVID-19, bien que le nombre de cas confirmés en Syrie soit comparativement limité, des mesures de confinement et de prévention sont indispensables, étant donné la propagation rapide du virus. Le Gouvernement syrien prend des mesures efficaces dans les secteurs de la médecine, des transports et de l'éducation, entre nombreux autres. Nous apprécions ces efforts. C'est au Gouvernement syrien qu'il incombe au premier chef de faire face à cette crise de santé publique. La Chine est prête à renforcer sa coopération avec le peuple et le Gouvernement syriens dans la lutte contre le virus, et à offrir son aide, dans la limite de ses capacités.

Il est également grand temps que la communauté internationale renforce son appui aux efforts déployés par la Syrie en cette situation d'urgence, dans l'intérêt du peuple syrien. Les sanctions unilatérales sapent la capacité des pays à mobiliser des ressources et à faire face à la pandémie, et doivent donc être levées sans plus attendre.

Annexe III

Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé.

À ce stade tout particulièrement, plus que jamais, le Conseil doit faire preuve d'initiative pour relancer un vaste processus politique sur la base de la résolution 2254 (2015).

De l'avis général, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a obligé les gouvernements, les communautés et les populations du monde entier à mener une réflexion au-delà de la situation actuelle et à imaginer un nouvel avenir, avec un sentiment renouvelé d'humanité commune. L'humanité n'a jamais été aussi vulnérable alors qu'elle est confrontée aux effets d'une crise à laquelle personne ne semble être préparé et qui n'épargne aucun pays.

Les Syriens méritent la même chose. Les Syriens méritent le droit de préparer l'avenir – un avenir de liberté, de justice et de respect de leurs droits. Faisons-nous ce qu'il faut pour les soutenir ?

Les Syriens ont besoin d'assurances – des assurances qu'un cessez-le-feu national sera viable et de longue durée, que la contamination par le coronavirus n'est pas un arrêt de mort ; que les auteurs des atrocités commises contre des civils répondront de leurs actes ; et surtout, qu'ils pourront regagner leurs foyers, leurs villages et leurs villes, et que leurs besoins fondamentaux seront satisfaits dans le cadre d'un état de droit juste et inclusif.

Mais pour y parvenir, il faut mettre en place un processus politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien. Pourquoi nous n'y sommes pas encore parvenus ? Posons-nous cette question. Et évitons, une fois pour toutes, de nous rejeter mutuellement la faute et allons de l'avant.

La situation en Syrie reste complexe et fragile. Des millions de personnes, dont certaines sont au bord de la famine, sont confrontées à une situation humanitaire catastrophique. La République dominicaine est vivement préoccupée par les informations faisant état de violations des droits de l'homme dans le sud et par les tensions persistantes le long des lignes de front dans le nord du pays. Nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à nous réunir, mois après mois, pour réitérer les mêmes appels à l'action.

Nous appelons le Gouvernement syrien, l'opposition et la société civile à s'unir, sinon entre eux, du moins au peuple syrien. Nous appelons chacun de ces acteurs à se joindre aux femmes et à faire de leurs aspirations ses aspirations, et à se joindre aux jeunes et à faire de leurs aspirations ses aspirations.

Néanmoins, nous appelons également ceux qui ont de l'influence sur les parties au conflit à saisir toutes les occasions qui se présentent à eux pour promouvoir le dialogue et la concertation, à faire en sorte que le cessez-le-feu dans le nord tienne et s'étende à l'ensemble du territoire national, et à aider les parties à s'engager en faveur de la Commission constitutionnelle tout en faisant des progrès en ce qui concerne la libération des détenus, le renforcement des mesures de confiance et le retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés et des déplacés, en leur donnant toutes les assurances nécessaires qu'ils pourront vivre dans la dignité. Nous restons convaincus que tout cela est possible.

Il faut de la détermination et de la volonté politique pour revitaliser le processus politique dans son ensemble, tel que prévu dans la résolution 2254 (2015). Le moment est venu. C'est à nous qu'incombe cette responsabilité. Jusqu'à quand devront-ils encore attendre ?

Annexe IV

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, moi aussi, je tiens à remercier l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé. Il ne fait aucun doute que le point le plus positif qui en ressort est le cessez-le-feu à Edleb, qui a été maintenu en dépit des difficultés.

On ne peut pas en dire autant du processus politique. Une fois de plus, rien n'a changé. Le régime syrien a clairement pris ses distances par rapport à l'ensemble du processus, et prévoit d'organiser des élections législatives cette année. Cela contrevient clairement à la feuille de route établie dans la résolution 2254 (2015).

La situation des prisonniers politiques reste également une question urgente. Malheureusement, l'annonce d'une amnistie générale n'a pas donné lieu à la libération unilatérale de milliers de personnes détenues arbitrairement.

L'Union européenne a clairement indiqué qu'il n'y aura pas de levée de sanctions ni d'aide à la reconstruction sans un processus politique crédible. Cette position n'a pas changé ; nous exigeons que la Syrie agisse conformément à la résolution 2254 (2015).

Selon le Gouvernement syrien, les sanctions compromettent les efforts visant à faire face à l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Dans une lettre datée du 6 mai, adressée au Secrétaire général (S/2020/368), la Mission syrienne a déclaré que les mesures imposées entravent indirectement l'importation de produits et d'équipements médicaux en Syrie. Cette affirmation, qui a également été faite tout à l'heure par le Représentant de la Fédération de Russie, est fausse. S'il y a des difficultés en matière d'approvisionnement, cela signifie que les entreprises ne veulent pas faire des affaires avec le Gouvernement syrien parce qu'elles n'ont pas confiance en lui.

Ce n'est pas seulement la communauté internationale ou les organismes de l'ONU qui constatent que rien n'a guère changé dans le comportement du régime, mais aussi les multinationales. Tout simplement, être associé à un gouvernement connu pour ses détentions arbitraires et ses attaques à l'arme chimique est considéré comme une mauvaise politique commerciale. Les sanctions n'ont rien à voir avec cette perception négative.

Pour regagner la confiance de la communauté internationale et des entreprises, le Gouvernement syrien doit respecter ses engagements internationaux au titre de la résolution 2254 (2015). Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible d'appuyer la reconstruction de la Syrie. Tel est le message de l'Estonie et de l'Union européenne.

Annexe V

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen pour son briefing.

Tout d'abord, la France est très préoccupée par l'absence de progrès dans le dossier syrien.

L'instabilité croissante sur le terrain est préoccupante. L'accord de cessez-le-feu dans le nord-ouest reste très fragile. Les bombardements se poursuivent ainsi que des combats sporadiques. Il est de la plus haute importance que le régime et ses alliés ne relancent pas une offensive qui aggraverait une situation humanitaire déjà désastreuse, en particulier dans le contexte d'une éventuelle propagation de la COVID-19. Une action coordonnée est nécessaire pour faire face à la menace posée par Hay'at Tahrir el-Sham, dans le respect du droit humanitaire international.

La résurgence de Daech est également extrêmement préoccupante pour la paix et la sécurité internationales.

L'instabilité et les troubles s'aggravent également dans les zones tenues par le régime, notamment dans le sud-ouest. Cela montre que le régime ne peut pas apporter la stabilité nécessaire.

Sur le plan politique, l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) est également très préoccupante. La responsabilité du régime dans le blocage de la Commission constitutionnelle est claire. Il s'était d'abord opposé à un accord sur son ordre du jour. Aujourd'hui, il profite de la COVID-19 pour reporter sine die toute réunion de la Commission constitutionnelle en refusant toute réunion par visioconférence. À l'inverse, l'opposition a constamment fait preuve de flexibilité et d'ouverture. Nous demandons à Geir Pedersen de faire savoir clairement au Conseil de sécurité quand il estimera que toute négociation n'est plus possible pour faire avancer la Commission constitutionnelle.

Aucun progrès n'a été fait sur le dossier des détenus malgré l'appel de l'Envoyé spécial à libérer les prisonniers et à faciliter l'accès aux centres de détention. Il est urgent que le régime syrien procède à des libérations massives de détenus et de personnes enlevées et permette l'accès à tous les centres de détention. La dernière réunion d'Astana n'a pas permis de progresser. Il est maintenant temps d'aller au-delà des échanges réciproques de prisonniers. Les Nations Unies doivent être au centre de ces efforts. Dans ce contexte, nous devons travailler ensemble pour débloquer le processus politique et mettre en œuvre tous les éléments de la résolution 2254 (2015).

La priorité est de garantir un cessez-le-feu durable et complet partout en Syrie. Le Secrétaire général et l'Envoyé spécial ont lancé cet appel pour permettre une réponse efficace à la COVID-19. Le régime n'a malheureusement pas répondu à cet appel. Un cessez-le-feu national est également nécessaire pour créer les conditions d'un processus politique crédible. Toutes les parties doivent travailler avec l'ONU à cette fin, conformément à la résolution 2254 (2015).

Enfin, il est essentiel de lancer un processus politique plus large sur la base de tous les éléments de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Il s'agit d'établir un environnement sûr et neutre, notamment par la mise en œuvre de mesures de confiance. L'Envoyé spécial bénéficie de notre plein soutien à cet égard, et nous attendons de lui qu'il rapporte au Conseil les progrès qu'il a réalisés sur tous les éléments de la résolution 2254 (2015).

La France ne reconnaîtra pas les résultats d'une élection qui ne répondrait pas aux normes d'un scrutin libre, équitable et transparent. La résolution 2254 (2015) fixe les conditions pour des élections crédibles : elles doivent avoir lieu dans un pays sûr, sous la supervision de l'ONU et avec la participation de tous les Syriens, y compris de la diaspora.

Le temps passe, mais les crimes du régime syrien ne peuvent être oubliés et ne peuvent rester impunis. La France continuera à soutenir fermement tous les efforts de collecte et de préservation des preuves et persistera à lutter contre l'impunité.

Un accord de paix qui réponde aux causes profondes du conflit est plus que jamais nécessaire pour apporter la paix et la stabilité en Syrie et dans la région. J'invite donc tous les acteurs à travailler ensemble à cette fin et rappelle la responsabilité particulière de la Russie à cet égard. Tant qu'un processus politique crédible n'est pas fermement engagé, la France et l'Union européenne ne financeront pas la reconstruction en Syrie.

Annexe VI

Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Allemagne appuie sans réserve l'appel de l'Envoyé spécial Pedersen à un cessez-le-feu national global et immédiat dans toute la Syrie et son engagement actif auprès des parties syriennes et des principaux acteurs régionaux et internationaux à cet égard. Son appel doit enfin être pris en compte.

Étant donné que la situation sécuritaire dans l'ensemble du pays reste très fragile et qu'une importante épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) aggraverait la situation humanitaire déjà alarmante, nous avons besoin d'un cessez-le-feu national immédiat et durable.

Comme cela n'a pas encore été fait, au prix de vies civiles innocentes, nous encourageons l'Envoyé spécial à signaler précisément au Conseil de sécurité quelle partie s'oppose à un accord de cessez-le-feu national durable en Syrie.

Un véritable cessez-le-feu national et durable est une condition préalable non seulement à une réponse humanitaire efficace à la COVID-19 mais aussi à une reprise du processus politique. Nous soulignons le rôle central que joue l'ONU pour parvenir à un cessez-le-feu national véritable et durable, qui est également déjà inclus dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

Seul un processus politique mené sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) permettra d'instaurer une paix, une stabilité et une sécurité durables en Syrie.

Nous appelons donc à un retour rapide au processus politique et réitérons notre plein soutien aux efforts de l'Envoyé spécial Pedersen à cet égard, notamment pour adapter les méthodes de travail qui permettent à la prochaine session de la Commission constitutionnelle d'avoir lieu rapidement malgré les restrictions actuelles liées à la pandémie de coronavirus.

Nous sommes tous bien conscients que c'est le régime syrien qui entrave et retarde les travaux de la Commission constitutionnelle. Le régime syrien doit cesser de faire obstruction et commencer à dialoguer sérieusement et de manière constructive avec la Commission constitutionnelle.

Nous devons enregistrer des progrès substantiels dans le processus politique général et dans la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Comme la Russie affirme qu'elle souhaite une solution politique et que le cadre du processus d'Astana peut faire avancer le processus politique mené par l'ONU, nous l'invitons à user de son influence sur Damas à cet égard.

La position de l'Allemagne et de l'Union européenne sur la reconstruction reste très claire : nous n'aiderons à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive sera fermement engagée.

Nous soutenons également l'appel lancé par l'Envoyé spécial Pedersen en faveur de la libération inconditionnelle à grande échelle des détenus et des personnes enlevées et d'une action plus significative en faveur des personnes disparues. Le régime syrien, qui détient l'écrasante majorité des détenus, doit libérer les détenus politiques à une échelle significative, en commençant par les personnes âgées, les femmes et les enfants et ceux qui ont des problèmes de santé.

Depuis le début de l'épidémie de COVID-19, les gouvernements du monde entier ont libéré des prisonniers pour des raisons humanitaires. Malheureusement, il n'est pas surprenant que le régime syrien ait, au contraire, poursuivi les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et la torture dans ses prisons.

Nous appelons le régime syrien à permettre l’accès immédiat, inconditionnel et sans entrave des organisations humanitaires compétentes à toutes les prisons et centres de détention sous son contrôle, et à garantir des soins médicaux et des mesures de protection adéquats à toutes les personnes en détention afin d’éviter que la COVID-19 n’entraîne encore plus de pertes en vies humaines et de détresse dans les prisons syriennes.

Le régime syrien doit informer les familles des dizaines de milliers de personnes disparues du sort de leurs proches.

Nous restons convaincus que la réconciliation nationale et une paix durable en Syrie seront impossibles sans justice ni application du principe de responsabilité. L’Allemagne continue donc à soutenir tous les efforts, en particulier ceux du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d’aider à juger les personnes qui en sont responsables et de la Commission d’enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, pour faire en sorte que les crimes et les atrocités commis pendant le conflit syrien ne restent pas impunis, que les auteurs soient tenus de rendre des comptes et que les victimes obtiennent justice.

Nous nous félicitons des derniers rapports de l’Équipe d’enquête et d’identification de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques et de la Commission d’enquête, ainsi que du dernier rapport d’Amnesty International, qui fait état d’attaques contre des installations médicales et des écoles dans le nord-ouest de la Syrie. Tous ces rapports montrent clairement que le régime syrien et son alliée, la Russie, étaient responsables d’attaques aveugles contre les civils et les infrastructures civiles dans le nord-ouest de la Syrie. Les conclusions de ces rapports doivent faire l’objet d’un suivi ; l’impunité des responsables de ces graves violations du droit humanitaire international ne peut être une option.

Il n’a malheureusement pas été possible de saisir la Cour pénale internationale (CPI) de la situation en Syrie. Ceux qui ont commis et commettent encore des crimes internationaux en Syrie ne peuvent donc pas être poursuivis par la CPI.

Le procès de deux anciens responsables du service de sécurité du régime syrien accusés de crimes contre l’humanité, qui vient de commencer en Allemagne, envoie un message important : celles et ceux qui commettent des crimes contre l’humanité ou des crimes de guerre ne peuvent se sentir en sécurité nulle part et en répondront finalement.

Tant que le régime syrien ne changera pas son comportement brutal et ne mettra pas fin à ses violations graves du droit international des droits de l’homme et du droit international humanitaire, les sanctions ne seront pas levées. Même si le régime syrien et ses partisans prétendent le contraire, à tort, ces sanctions visent le régime syrien, et non le peuple syrien. Elles autorisent spécifiquement l’acheminement de l’aide humanitaire, notamment les médicaments et le matériel médical nécessaires pour lutter contre la COVID-19 en Syrie. Elles ne gênent donc pas l’acheminement de l’aide humanitaire vers les personnes dans le besoin.

La Commission européenne a publié une note explicative détaillée concernant l’aide humanitaire et les sanctions imposées par l’Union européenne contre la Syrie. Cette note explique que les sanctions de l’Union européenne n’entravent pas l’acheminement de l’aide humanitaire – en particulier les fournitures et le matériel médicaux nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19 – et qu’elles prévoient des exceptions humanitaires.

La note explicative stipule clairement qu'aucune mesure de restriction directe n'est imposée à l'exportation, à l'approvisionnement, au financement ou à l'utilisation en Syrie du matériel médical, y compris l'oxygène, les respirateurs et les équipements de protection individuelle, ainsi que des médicaments et autres articles médicaux nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

Pour être très clair, le régime est le premier responsable de la catastrophe humanitaire en Syrie. En détruisant des infrastructures médicales, en arrêtant des médecins et des infirmiers ou en bloquant des convois humanitaires, le régime fait la guerre à son propre peuple et en rejette la faute sur celles et ceux qui s'efforcent d'atténuer la souffrance du peuple syrien et qui ont alloué des milliards de dollars aux organismes des Nations Unies. Sa position est incroyablement cynique.

Annexe VII

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ma délégation tient à remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé et à le féliciter, ainsi que son équipe, des efforts qu'ils ne cessent de déployer pour faciliter le processus politique en Syrie, en particulier durant cette période difficile marquée par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous notons que, d'après l'Envoyé spécial, le sentiment général est que la concurrence internationale est plus présente que la coopération, et les Syriens en paient le prix. Cela rappelle avec force à la communauté internationale qu'elle doit mener des efforts diplomatiques constructifs auprès de la Syrie afin d'appuyer un règlement politique.

Comme je l'ai mentionné durant notre dernière réunion (voir S/2020/353), il faut poursuivre le processus politique dans l'intérêt du peuple syrien. Je suis tout à fait conscient que cela est plus facile à dire qu'à faire. Ma délégation exhorte donc toutes les parties, notamment le Conseil, à coopérer pleinement dans le cadre des initiatives pertinentes facilitées par l'ONU et dirigées par l'Envoyé spécial Pedersen.

Aujourd'hui, je voudrais souligner plusieurs points.

Premièrement, un cessez-le-feu national en Syrie revêt une importance capitale en vue de rétablir un calme durable pour tous les Syriens. Nous nous félicitons du calme relatif qui règne actuellement dans le nord-ouest du pays, l'accord de cessez-le-feu entre la Russie et la Turquie étant largement respecté, et nous remercions les principales parties concernées à cet égard. Cependant, comme l'Envoyé spécial, nous constatons que la situation est fragile, non seulement dans le nord-ouest, mais également dans d'autres parties de la Syrie. Ce calme relatif ne peut être considéré comme acquis. Alors que la tension monte, il est urgent de prévenir une escalade.

L'Envoyé spécial a également souligné le risque constant d'escalade et la nécessité de prévenir une reprise des hostilités. Nous ne devons pas compromettre les maigres progrès accomplis. Nous saluons les efforts que déploient M. Pedersen et son équipe pour collaborer avec les dirigeants de la société civile et des femmes influentes.

Alors que des efforts sont en cours en vue de prévenir une épidémie de COVID-19, nous devons tous demeurer attachés au respect d'un cessez-le-feu national. Dans le même temps, nous notons qu'un cessez-le-feu national ne suffira pas à éliminer la pandémie. Il est crucial que toutes les parties coordonnent leurs efforts, notamment le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'Organisation mondiale de la Santé.

Deuxièmement, toutes les parties doivent maintenir l'élan en faveur de la paix. La crainte d'une épidémie et le risque élevé qu'elle représente pour la communauté accaparent notre attention. Ma délégation estime cependant que tous les efforts visant à mettre en place un cadre politique renouvelé doivent se poursuivre parallèlement aux initiatives visant à atténuer l'épidémie de COVID-19. Nous remercions une fois de plus l'Envoyé spécial de continuer de coopérer avec toutes les parties principales afin de garantir un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens sur la base de la résolution 2254 (2015).

En ce qui concerne la Commission constitutionnelle, nous espérons sincèrement que les travaux préparatoires de la troisième réunion de la Commission à Genève se poursuivront également, avec l'appui de tous les membres de la Commission et d'autres parties clefs. Les discussions doivent se poursuivre en dépit de la pandémie.

Troisièmement, il ne faut ménager aucun effort en vue d'éliminer la COVID-19 en Syrie. Le nombre de cas dans le pays reste relativement faible, mais nous soulignons le risque élevé d'une vaste épidémie de COVID-19 en Syrie, comme cela a été mentionné aujourd'hui.

Les zones densément peuplées, les camps de personnes déplacées et les centres d'hébergement collectif dans tout le pays, notamment les centres de détention, sont particulièrement exposés. Les groupes vulnérables qui y résident vivent à l'étroit, dans des conditions où la distanciation physique est impossible, et n'ont pas accès à des installations sanitaires adéquates. L'aide et l'accès humanitaires sont importants. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour endiguer la propagation de la pandémie en Syrie.

Nous saluons les efforts que déploie le Gouvernement syrien pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Ma délégation réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne en tant que fondement d'un processus politique facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015).

Pour terminer, ma délégation continue d'appeler à un cessez-le-feu mondial et à mettre fin à la violence dans le monde. Durant cette dernière semaine du mois sacré de ramadan et à l'approche de l'Eïd al-Fitr, nous appelons une fois de plus à la paix, à l'harmonie et à la réconciliation. Le peuple syrien doit pouvoir célébrer l'Eïd al-Fitr dans le calme et la dignité.

Annexe VIII

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M. Geir Pedersen de son exposé et de son engagement. Je salue également ses efforts pour collaborer avec toutes les parties prenantes aux niveaux national et international.

Le Niger continue d'appuyer les appels de l'Envoyé spécial et du Secrétaire général à un cessez-le-feu national complet et immédiat en Syrie afin qu'il soit possible de mener une lutte coordonnée contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Un cessez-le-feu complet est en effet essentiel pour avancer sur le plan politique, mais également pour que les opérations humanitaires se déroulent rapidement et sans problème, en particulier dans le nord-est du pays et dans la province d'Edleb.

Il est très encourageant de constater que le cessez-le-feu entre la Russie et la Turquie, signé le 6 mars en vue de mettre fin aux hostilités dans la province syrienne d'Edleb, continue de tenir. Il doit être appuyé. Il n'est peut-être pas la solution que nous souhaitons apporter à la crise syrienne, mais il a calmé les hostilités, permettant ainsi à la Syrie de lutter contre la menace de la pandémie de COVID-19. Ma délégation appelle donc de nouveau les garants d'Astana, les membres du Conseil et l'Envoyé spécial Pedersen à poursuivre leurs efforts diplomatiques pour maintenir cet élan et réaliser des avancées politiques, conformément à la résolution 2254 (2015).

Ma délégation estime que la crise syrienne ne peut être réglée que dans un contexte non politisé et non militarisé, parce que seul un climat de sécurité permettra d'engager un processus de paix. Nous appelons donc toutes les parties belligérantes à faire fond sur le cessez-le-feu et à s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver la situation.

De même, nous restons convaincus que la formule de sortie de la crise syrienne doit être inspirée par les Syriens eux-mêmes, dans leurs différentes composantes, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous appelons également toutes les parties à se montrer plus souples durant les négociations au sein de la Commission constitutionnelle afin de faire avancer la voie politique en vue de l'instauration d'une paix durable en Syrie.

En outre, le Niger exhorte les deux parties à faire preuve d'empathie en ces temps sans précédent en garantissant la fourniture de soins médicaux à tous les détenus, en libérant tous les prisonniers détenus arbitrairement ainsi que les personnes enlevées, et en clarifiant la situation des personnes portées disparues.

Enfin, le Niger reconnaît le danger que représentent les groupes terroristes en Syrie. Nous estimons que le Gouvernement a le droit de lutter contre le terrorisme, mais qu'il doit respecter les obligations découlant du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire en ce qui concerne le principe de proportionnalité et la protection des civils et des infrastructures civiles.

Le Niger salue la contribution admirable du Comité consultatif des femmes syriennes et de toutes les femmes syriennes, qui jouent un rôle de premier plan dans la désescalade des tensions, le maintien de la non-violence, la sensibilisation et la lutte contre la propagation de la COVID-19 dans les villes et dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées.

Annexe IX

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé. La pandémie a porté un coup au règlement politique en Syrie, tout comme elle l'a fait pour de nombreux autres processus dans le monde. Mais l'Envoyé spécial est déterminé, et nous le soutenons. L'Envoyé spécial est en contact permanent avec les Syriens sur la question du prochain cycle de discussions au sein de la Commission constitutionnelle. Certains accusent les Syriens d'éviter le dialogue sous prétexte de ne pas pouvoir se rencontrer en personne, mais ces rencontres sont essentielles pour discuter de détails sensibles concernant l'avenir de leur pays. Les fuites ou les provocations qui pourraient résulter de l'utilisation des plateformes de visioconférence risqueraient de saper ces efforts. Il serait inacceptable que le processus de règlement soit interrompu pour cause de manque de confidentialité.

Nous poursuivrons nos efforts par le biais de nos contacts avec les parties concernées, tant à titre national que de concert avec la Turquie et l'Iran, dans le cadre du processus d'Astana.

Il existe des différences considérables entre la situation sur le terrain dans les territoires tenus par le Gouvernement et celle dans les zones qui échappent au contrôle de Damas, en particulier dans les territoires tenus par les terroristes à Edleb et les territoires syriens occupés. Dans la plus grande partie de la Syrie, le peuple et le Gouvernement s'efforcent de rétablir une vie normale. La pandémie de maladie à coronavirus constitue une difficulté de plus. Les autorités prennent les mesures nécessaires en procédant à des tests de dépistage de la maladie, en équipant des chambres d'isolement pour les patients atteints du coronavirus et en ouvrant des laboratoires à Alep, à Lattaquié et, à terme, à Homs.

Mais les sanctions asphyxiantes ont conduit à une détérioration de la situation socioéconomique en Syrie. Les sanctions touchent les Syriens ordinaires. Nos collègues ne nous convaincront pas que les exemptions éliminent tous les problèmes. Ce n'est pas vrai. Il est impossible d'effectuer des transactions bancaires depuis la Syrie, y compris pour l'achat de matériel médical. En outre, les organisations non gouvernementales humanitaires internationales ne peuvent pas prendre de mesures efficaces de peur d'être sanctionnées. Les preuves de cela abondent. Nous demandons donc à nouveau la levée des sanctions unilatérales.

À Edleb, le cessez-le-feu est généralement maintenu, bien que les terroristes attaquent fréquemment les positions de l'armée syrienne. L'armée russe, avec ses collègues turcs, continue de patrouiller dans les zones désignées, même si des groupes radicaux entravent leur travail, incitent à la provocation et dressent des barricades, ce qui ne fait que confirmer la nécessité de séparer l'opposition modérée des terroristes.

Des attaques terroristes sont également perpétrées dans d'autres régions, notamment le long de la côte est de l'Euphrate. Le problème des combattants terroristes étrangers et des autres prisonniers dans le nord-est n'a pas disparu. Les militants déclenchent des émeutes dans les prisons, s'évadent vers d'autres pays et d'autres régions. Nous aimerions savoir ce qui est fait à cet égard. Nous n'avons pas non plus reçu de réponse à nos questions sur ce qu'il se passe dans le nord-est du pays, où les forces des États-Unis sont présentes illégalement dans le camp de Hol, ainsi que dans la région de Tanf, dans le camp de Roukban. La stabilité et la sécurité dans ces régions ne peuvent être assurées que si elles retournent sous le giron du Gouvernement légitime.

Les tentatives visant à geler les lignes de démarcation qui ont malheureusement été tracées dans la Syrie d'aujourd'hui sont inacceptables. Ces lignes doivent être effacées. Les efforts conjoints des Syriens au sein de la Commission constitutionnelle et l'efficacité des réponses aux menaces qui pèsent sur la nation syrienne – coronavirus, terrorisme et occupation étrangère – exigent de prendre des mesures concrètes pour rétablir l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Cela vaut pour l'intérieur du pays. À l'extérieur, nous devons joindre nos forces pour lui fournir une aide humanitaire, assurer sa reconstruction post-conflit et faciliter le processus politique sans ingérence.

Annexe X

Déclaration de M[me] Isis Gonsalves, Coordinatrice politique à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M. Geir Pedersen de son exposé. La paix et la stabilité en Syrie ne peuvent être restaurées que par un processus politique contrôlé et dirigé par les Syriens, et facilité par l'ONU, et nécessitent un environnement qui promeuve la coopération et la réconciliation. Une cessation des hostilités est donc essentielle pour atteindre les objectifs fixés dans la résolution 2254 (2015). Aujourd'hui plus que jamais, un calme durable est indispensable pour mener une lutte totale contre la maladie à coronavirus (COVID-19). À cet égard, nous nous félicitons que le cessez-le-feu conclu le 5 mars dans le nord-ouest tienne toujours, et nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par l'Envoyé spécial pour qu'il soit étendu au reste du pays.

Nous nourrissons l'espoir que, malgré les difficultés et les restrictions liées au virus, les travaux de la Commission constitutionnelle se poursuivront et que, grâce à des compromis et à la détermination, un consensus sur les dispositions d'une nouvelle constitution pourra enfin être dégagé. Nous réaffirmons que la participation véritable des femmes au processus de négociation est impérative pour garantir des résultats justes et équilitables pour tous.

La résolution 2254 (2015) souligne la nécessité pour toutes les parties de prendre des mesures de confiance afin de rendre le processus politique plus viable et de contribuer à la pérennisation d'une cessation des hostilités. Dans ce contexte, il convient d'accorder la priorité au règlement de la question des personnes portées disparues et des détenus, en particulier à la lumière de la pandémie qui sévit actuellement.

La Syrie est confrontée à une situation économique grave, qui est encore exacerbée par les mesures qui ont dû être prises, à juste titre, pour contenir et éliminer la COVID-19. Nous lançons à nouveau un appel à la levée des mesures coercitives unilatérales afin de permettre à la Syrie de mener une action efficace contre la pandémie et de relever les défis économiques auxquels elle est actuellement confrontée.

Saint-Vincent-et-les Grenadines continue à appuyer les efforts déterminés de l'Envoyé spécial. La poursuite de son dialogue positif avec toutes les parties concernées permettra de promouvoir la coopération et de faire avancer le processus dans son ensemble.

Le Conseil a la grande responsabilité de prendre des mesures positives pour aider la Syrie à sortir du désespoir causé par 10 ans de conflit. Nous devons mettre de côté les querelles géopolitiques et nous unir pour appuyer la Syrie et son peuple.

Annexe XI

Déclaration de la Mission permanente de l’Afrique du Sud auprès de l’Organisation des Nations Unies

Qu’il me soit permis, pour commencer, de remercier l’Envoyé spécial du Secrétaire général, Geir Pedersen, de son exposé sur la situation politique en Syrie.

L’Afrique du Sud salue le calme relatif qui règne en Syrie et félicite les parties d’avoir respecté l’accord de cessez-le-feu conclu le 5 mars entre la Turquie et la Russie dans le nord-ouest du pays, hormis quelques tirs d’artillerie sur les lignes de front. Nous appelons les parties à œuvrer à un cessez-le-feu permanent qui ouvrira la voie à l’instauration d’un climat propice à un dialogue sans exclusive, dirigé par les Syriens, et visant à parvenir à une solution politique durable qui reflète la volonté du peuple syrien.

Les échanges constants et continus de l’Envoyé spécial Pedersen avec les différentes parties le placent dans une position privilégiée et lui permettent de comprendre la situation pour appuyer les négociations en vue d’un cessez-le-feu national. La feuille de route visant à parvenir à un règlement pacifique et durable du conflit syrien a déjà été présentée dans la résolution 2254 (2015), et nous appelons toutes les parties à en respecter les dispositions et à veiller à sa pleine mise en œuvre. L’Afrique du Sud appelle également le Conseil de sécurité – et la communauté internationale – à continuer de soutenir la Commission constitutionnelle et les divers processus politiques entamés pour mettre fin au conflit en Syrie.

L’Afrique du Sud continue de soutenir sans réserve la Commission constitutionnelle et apprécie que l’ONU soit prête et disposée convoquer la troisième réunion de la Commission dès que les restrictions mondiales aux déplacements liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) seront levées et que les réunions en face à face pourront de nouveau se tenir. Compte tenu de sa propre expérience en la matière, l’Afrique du Sud est consciente que le processus constituant peut être difficile, mais il peut aussi être riche de bénéfices pour tous les secteurs de la société. Si nous voulons la paix en Syrie, il reste impératif que les ingérences extérieures dans le pays prennent fin. L’Afrique du Sud appuie pleinement la souveraineté, l’indépendance et l’intégrité territoriale de la Syrie.

Nous nous préoccupons également des retombées que le conflit en Syrie a eu, parfois indirectement, sur d’autres régions. Ces répercussions se sont fait sentir en Afrique du Nord, où les interférences extérieures ont exacerbé le conflit et contribué à davantage d’instabilité. L’Afrique du Sud réaffirme qu’il ne peut y avoir de solution militaire au conflit en Syrie. Ce n’est que par le dialogue, les négociations et la confiance dans et entre toutes les parties qu’une paix et une prospérité durables pourront être obtenues en Syrie.

Sachant que plus de 50 cas de COVID-19 ont été confirmés en Syrie, l’Afrique du Sud relaie à nouveau l’appel de l’Envoyé spécial à un cessez-le-feu national complet et immédiat dans tout le pays. De fait, cela permettra au Gouvernement syrien, à l’ONU et à ses agents de réalisation de se préparer et de répondre comme il convient à la pandémie de COVID-19. Nous encourageons les parties à œuvrer de concert pour mettre en place une riposte unifiée contre la maladie. En outre, conformément à l’appel du Secrétaire général et d’autres acteurs internationaux, les mesures économiques imposées au Gouvernement syrien doivent être assouplies pour tenir compte des efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19 et pour garantir que tous les Syriens aient accès aux équipements et fournitures nécessaires pour combattre le virus.

Annexe XII

Déclaration de M. Kais Kabtani, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Geir Pedersen, de son exposé.

En cette période d'incertitude et de difficultés mondiales, il est impératif, conformément à l'appel de l'Envoyé spécial Pedersen, de renouveler clairement notre attachement à la recherche de la paix et du calme en Syrie afin de permettre de lutter efficacement contre la maladie à coronavirus (COVID-19) et d'avancer sur la voie du processus politique syrien. Certes, la violence a été nettement apaisée, mais le calme reste précaire dans le nord-ouest du pays, des tensions tangibles persistent dans le nord-est, le terrorisme gagne du terrain dans le centre de la Syrie et la sécurité reste fragile dans le sud.

La Tunisie appelle de nouveau toutes les parties à honorer leurs engagements, à faire preuve de retenue et à coopérer pour maintenir un environnement de calme durable dans toute la Syrie. Nous rappelons également le lien étroit qui existe entre le cessez-le-feu et le processus politique parallèle en Syrie présenté dans la résolution 2254 (2015). Nous renouvelons notre soutien aux efforts pour atteindre ces deux objectifs que déploie l'Envoyé spécial Pedersen dans le cadre des prérogatives conférées à son mandat par la résolution.

La résurgence de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) est une source de grave préoccupation et nous rappelle sobrement que nous sommes loin d'en avoir fini avec la menace du terrorisme. En l'occurrence, le nombre d'attaques revendiquées par l'EIIL en Syrie et en Iraq en avril a énormément augmenté par rapport aux mois précédents. La Tunisie insiste à nouveau sur l'importance d'engager des efforts antiterroristes collectifs et déterminés pour éradiquer les groupes désignés comme terroristes par le Conseil en Syrie et au-delà. Ces efforts sont indispensables pour une solution politique à long terme du conflit syrien. Nous soulignons que les mémorandums d'accord sur le cessez-le-feu à Edleb ne seront que des solutions temporaires pour favoriser un répit tant qu'ils ne s'attaqueront pas collectivement et véritablement à la présence des terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham et d'autres groupes extrémistes affiliés et qu'ils n'en finiront pas avec la zone de repli que ces groupes ont trouvée dans la région.

Le récent accord conclu entre les parties syriennes sur l'ordre du jour de la Commission constitutionnelle a été un fait nouveau encourageant et a constitué un pas important sur la route qui mène à une paix durable en Syrie. La Tunisie reconnaît que la COVID-19 a provoqué l'arrêt des discussions à la Commission constitutionnelle, à l'instar d'autres processus de paix dans des zones de conflit. Nous attendons avec intérêt que soit convoqué le troisième tour de la Commission constitutionnelle à Genève, dès que la situation le permettra.

Nous exhortons les parties syriennes à faire preuve de souplesse, à rechercher un terrain d'entente et à s'engager de manière constructive et sans condition préalable dans les négociations à la Commission constitutionnelle. La Tunisie appuie le recours aux bons offices de l'Envoyé spécial Pedersen dans les travaux de la Commission comme, plus généralement, dans le processus politique.

Enfin, la Tunisie réaffirme qu'il n'y aura pas de solution militaire au conflit en Syrie. La seule voie viable est celle d'un règlement politique qui soit dirigé et contrôlé par les Syriens et parrainé par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015) – un règlement qui préserve la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la Syrie, et qui réponde aux aspirations légitimes des Syriens à la liberté et la dignité.

Il est plus que temps de trouver un règlement politique à la crise syrienne. La résilience des Syriens est en bout de course. Ce conflit doit prendre fin.

Annexe XIII

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d’affaires de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je remercie l’Envoyé spécial pour son exposé complet au Conseil de sécurité aujourd’hui.

Nous restons préoccupés par les conditions de sécurité en Syrie. Nous n’observons pas actuellement dans le nord-ouest les niveaux de violence que nous avons connus en début d’année, mais nous sommes bien conscients des récents affrontements entre les groupes armés et les forces du régime au sud de l’autoroute M4, ainsi que des bombardements continus de la zone de désescalade d’Edleb par le régime. Le cessez-le-feu à Edleb et dans le nord-est du pays doit être respecté dans la pratique, et pas uniquement en paroles. De plus, nous condamnons sans réserve les attaques auxquelles continuent de se livrer les forces extrémistes, y compris Daech.

Nous restons préoccupés par l’augmentation de la violence dans le sud du pays et le risque que cette violence fasse échouer les accords de réconciliation dans cette région. Nous serions reconnaissants de recevoir, y compris de la part de nos collègues russes,, d’une mise à jour sur l’application des accords de réconciliation conclus au cours de l’été 2018. Il reste essentiel que des cessez-le-feu locaux amènent à un cessez-le-feu national, comme l’ont demandé l’Envoyé spécial et le Secrétaire général. Cela est nécessaire non seulement pour mettre fin à ce conflit dévastateur, conformément à la résolution 2254 (2015), mais aussi pour permettre de consacrer toute l’attention nécessaire à la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19).

À cet égard, nous continuons à soutenir les efforts menés par l’Organisation mondiale de la Santé pour faire face au risque réel que représente la COVID-19 pour toutes les régions de la Syrie. Nous saluons les efforts déployés par les autorités de tout le pays et nous demandons instamment une coopération pratique entre toutes ces autorités pour lutter contre une maladie qui ne connaît pas de frontières.

Il demeure nécessaire d’œuvrer d’urgence pour que les fournitures médicales et autres aides humanitaires nécessaires arrivent sans entrave jusqu’aux personnes qui en ont besoin. Nous ne devons pas être dogmatiques s’agissant des modalités de réalisation de cet objectif, notamment en renouvelant l’aide transfrontalière à toutes les régions qui en ont besoin. Nous aurons l’occasion de discuter plus avant de cette question demain.

Quant aux sanctions, pour appuyer ce que d’autres ont dit, les biens et les fournitures médicales utilisés à des fins humanitaires ne sont soumis ni aux sanctions de l’Union européenne ni aux sanctions nationales du Royaume-Uni. Des exemptions supplémentaires de sanctions sont également de mise pour les activités humanitaires en Syrie. Je voudrais juste noter que le Royaume-Uni et nos partenaires américains et européens sont les principaux donateurs d’aide humanitaire en Syrie, y compris dans les zones contrôlées par le régime. Les problèmes auxquels sont confrontés le secteur de la santé et l’économie en Syrie ne sont pas le résultat des sanctions, mais des actions du régime syrien, de son clientélisme, de sa corruption et de sa conduite brutale de la guerre, laquelle inclut, je le crains, des restrictions punitives à l’aide humanitaire pour des raisons politiques. Si le régime syrien et ses alliés veulent la levée des sanctions, ils savent ce qu’ils doivent faire : coopérer avec l’Envoyé spécial Pedersen et s’engager sérieusement dans le processus politique conduit par l’ONU pour parvenir à une issue pacifique du conflit.

En ce qui concerne le processus politique, nous sommes déçus que, malgré les besoins humanitaires urgents, la détérioration de l’économie et la menace persistante

de la COVID-19, il ne semble toujours pas urgent de travailler avec l'Envoyé spécial pour réaliser des progrès politiques vers un règlement politique. Comme d'autres, nous avons salué la formation de la Commission constitutionnelle l'année dernière, mais cela fait plus d'un mois que le programme de la Commission a été arrêté et près de six mois depuis sa dernière réunion. Nous ne pouvons pas laisser les progrès durement acquis sur ce front être perdus à cause de la léthargie et du désintérêt de Damas. J'appelle la Russie à user de son influence sur ses clients syriens.

Afin de soutenir l'élan imprimé et de maintenir les progrès, nous encourageons au moins les Coprésidents de la Commission à se réunir d'urgence par visioconférence pour discuter des questions en suspens, y compris la manière dont une réunion plénière peut fonctionner en pratique. Nous exhortons également le régime à libérer massivement les prisonniers politiques et les personnes vulnérables et de veiller à ce que les soins médicaux soient disponibles pour ceux qui sont encore en détention. Si nous nous félicitons des libérations négociées, nous notons que les libérations individuelles sont insuffisantes dans un contexte où le régime détient beaucoup plus de détenus que les forces d'opposition. Je voudrais souligner une fois de plus – et pour mémoire – qu'il ne peut y avoir de financement de la reconstruction par le Royaume-Uni sans un engagement véritable du régime dans un processus politique crédible et durable.

Je voudrais conclure en répétant ce que nous avons tous dit, je crois, à savoir que prendre délibérément pour cible des infrastructures humanitaires et des civils n'est jamais acceptable, que ce soit par des attaques au sol, des bombes artisanales, des frappes aériennes ou des armes chimiques. Nous prenons note du récent rapport d'Amnesty International exposant en détail 18 attaques commises contre des installations médicales et des écoles entre mai 2019 et février 2020, ce qui ne fait qu'ajouter aux preuves fournies par la Commission d'enquête du Secrétaire général et la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Comme pour les attaques aux armes chimiques menées par le régime syrien et exposées en détail dans le rapport de l' Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, les responsables doivent et devront rendre des comptes. En attendant, ce mépris du droit international humanitaire doit cesser.

Annexe XIV

Déclaration de Mme Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé. Les États-Unis sont tout à fait d'accord avec lui pour qu'il y ait un cessez-le-feu national immédiat en Syrie. Non seulement un cessez-le-feu est un élément essentiel de la résolution 2254 (2015), mais un cessez-le-feu permettrait également de contenir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19). Je tiens à rappeler dans ce contexte que l'ONU doit être au centre de tout effort visant à établir un cessez-le-feu et que l'Envoyé spécial Pedersen est habilité à surveiller les lignes de contact pour s'assurer que les accords de cessez-le-feu sont respectés.

Ce qui devient de plus en plus clair, c'est que le régime d'Assad a l'intention d'exploiter la crise de COVID-19 pour son propre avantage stratégique politique et militaire. Lorsque la Russie et la Chine ont forcé la réduction des points d'aide transfrontaliers de quatre à deux, elles ont déclaré que l'ONU devait engager le régime à faciliter l'aide transfrontalière de Damas aux civils syriens. L'ONU s'est engagée. Mais depuis lors, le Secrétaire général a indiqué que les efforts pour obtenir l'approbation du régime pour fournir une aide médicale aux points chauds de la COVID-19 prennent des mois – et ce, de la part d'un régime qui a déjà utilisé des armes chimiques contre son propre peuple, privé sa population de nourriture et d'eau, et détruit des installations médicales. Des années de comportement aussi effroyable prouvent que le régime d'Assad ne reculera devant rien pour poursuivre une victoire militaire, même si cela signifie refuser de livrer des fournitures médicales essentielles à la suppression de la COVID-19.

À la lumière de ces faits terribles et irréfutables, nous devons nous demander collectivement comment le Conseil de sécurité peut contribuer à rétablir la stabilité en Syrie. La réponse consiste à progresser sur tous les volets de la résolution 2254 (2015). Le Conseil doit faire tout son possible pour que le régime d'Assad cesse son comportement destructeur contre son propre peuple et accepte un cessez-le-feu national global, durable et vérifiable. Il est tout aussi important de progresser au sein de la Commission constitutionnelle, dont les parties prenantes ont convenu d'un programme, mais qui ne s'est pas réunie en raison de la réticence du Coprésident du régime à se réunir virtuellement.

L'Administration Trump appelle une fois de plus le régime d'Assad à protéger le sort de milliers de civils détenus arbitrairement dans des centres de détention. Comme nous l'avons déjà noté, les conditions inhumaines et de surpeuplement de ces centres augmentent considérablement le risque d'une propagation rapide de la COVID-19. Nous demandons la libération immédiate de tous les civils détenus arbitrairement, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées. Le régime d'Assad doit également accorder immédiatement à des entités impartiales et indépendantes, y compris des organisations médicales et sanitaires, l'accès aux centres de détention du régime afin d'empêcher la propagation de la COVID-19.

Il n'y a qu'une seule voie à suivre : la mise en œuvre intégrale de la résolution 2254 (2015). Je le répète : il n'y a qu'une seule voie à suivre : la mise en œuvre intégrale de la résolution 2254 (2015). C'est ce qui permettra à la Syrie d'avancer vers un avenir de paix, de prospérité et de dignité pour tout son peuple. C'est donc l'approche que nous devons suivre au Conseil.

Annexe XV

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, de son exposé.

Nous avons récemment observé des signes d'espoir, car les efforts entrepris par les parties concernées, le Secrétaire général et l'Envoyé spécial commencent à porter leurs fruits, comme le montrent la situation relativement calme sur le terrain depuis début mars ainsi que les progrès accomplis dans le cadre de la Commission constitutionnelle.

Ce calme est pourtant fragile, en raison d'incidents violents sporadiques et de l'intensification des opérations des groupes terroristes signalée dans plusieurs parties de la Syrie. Les progrès vers un règlement politique sont ralentis par l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La pandémie est également en train d'aggraver la situation humanitaire, qui est déjà désespérée.

Le temps qui passe est inexorable. La pandémie nous fera peut-être perdre du temps et des moyens, mais nous ne devons pas la laisser nous dépouiller de notre humanité et de notre amour pour la paix. Ne gâchons pas cette dynamique positive, mais unissons plutôt nos forces pour lutter contre nos ennemis communs, à savoir la guerre et la COVID-19.

Ma délégation souhaite donc commencer par réitérer la nécessité de maintenir et de promouvoir la stabilité afin de créer des conditions aussi favorables que possible à un règlement durable obtenu par le dialogue et la négociation. Nous appuyons fermement l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu en Syrie, et nous exhortons tous les acteurs à répondre à cet appel pour faciliter non seulement un effort massif pour lutter contre la COVID-19, mais également le processus politique en Syrie.

Deuxièmement, il est important que le Conseil soit uni durant cette période pour tirer parti de toute avancée que nous réalisons et de tout effort diplomatique viable afin d'aider le peuple syrien à sortir de l'impasse actuelle, ainsi que pour fournir une aide humanitaire constante aux personnes qui en ont un besoin urgent. Nous soulignons également la nécessité de continuer à appuyer l'action de facilitation de l'ONU.

Enfin et surtout, le Viet Nam a toujours été fermement attaché à un processus de règlement politique dirigé et contrôlé par les Syriens, dans le plein respect des principes d'égalité souveraine, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi que du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Annexe XVI

Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion. Je remercie également l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Pedersen, de sa contribution.

Je réitère notre position de longue date, à savoir que la crise syrienne doit être réglée par des moyens politiques. Dans ce contexte, nous appuyons les travaux de la Commission constitutionnelle, comme l'ont montré les réunions organisées selon la formule d'Astana à maintes occasions. S'il importe d'aider la Commission à faire son travail, par principe, tous les acteurs doivent s'abstenir d'exercer des pressions extérieures, conformément à ses règles de fonctionnement. Dans le même temps, toute aide fournie à la Commission, même par l'ONU, ne doit l'être que sur demande de la Commission, conformément à ses règles de fonctionnement.

Par principe, et cela a également été confirmé à de nombreuses reprises par les sommets organisés selon la formule d'Astana, nous continuons de rejeter tout programme séparatiste ainsi que toutes les tentatives d'imposer des changements sur le terrain, y compris les velléités d'autonomie illégitimes.

La souveraineté, l'indépendance politique, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être pleinement respectées par tous. En conséquence, toutes les forces étrangères dont la présence n'est pas autorisée par le Gouvernement syrien doivent quitter le territoire syrien. La meilleure illustration à cet égard est fournie par l'occupation de certaines parties de la Syrie par les forces des États-Unis, qui continuent de soutenir et de protéger des groupes terroristes sous prétexte de combattre le terrorisme.

De même, les actes d'agression d'Israël contre la Syrie constituent des violations flagrantes du droit international et de la Charte des Nations Unies, et le Gouvernement syrien a le droit souverain de décider comment et quand il souhaite exercer son droit naturel de légitime défense individuelle ou collective. Ces actes d'agression doivent cesser.

Nous soulignons également que l'occupation du Golan syrien par Israël est illégale et que la reconnaissance par les États-Unis de son annexion à Israël est nulle et non avenue. Tout en condamnant ces actes illégaux et irresponsables, nous soulignons que le Golan est et restera partie intégrante du territoire syrien.

Enfin, le droit de décider de l'avenir de la Syrie revient exclusivement aux Syriens, et la communauté internationale doit les aider à exercer ce droit.

Annexe XVII

Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Il y a quelques jours, le Conseil de sécurité a célébré virtuellement le soixante-quinzième anniversaire de la victoire contre le nazisme et le fascisme durant la Seconde Guerre mondiale. Les vainqueurs, nous compris, se sont engagés à déployer des efforts concertés pour maintenir la paix et la sécurité internationales et pour préserver l'humanité des ravages de la guerre, qui a, à deux reprises, déchaîné des fléaux plus terrifiants que la peste noire qui a envahi l'Europe et le monde à l'époque médiévale. Cela a mené à la création des Nations Unies, dont la Charte consacre le cadre juridique international et les principes fondamentaux de la structure des relations internationales, qui se manifestent par le respect de la souveraineté et de l'égalité souveraine des États Membres ainsi que par la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Aujourd'hui, 75 ans après l'effondrement des idéologies de régimes extrémistes qui ont ouvert la voie à la création de l'État islamique d'Iraq et du Cham, d'Al-Qaida et du Front el-Nosra dans notre région – des régimes bâtis sur des actes d'agression, des ambitions hégémoniques, des pratiques discriminatoires et la haine – , nous sommes témoins de violations systématiques des principes fondamentaux du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies par les gouvernements de certains États occidentaux, qui sont censés avoir traversé deux Guerres mondiales et en avoir compris les conséquences, et auxquels a donc été confiée la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, ces mêmes gouvernements violent systématiquement les principes de base du droit international et les dispositions de la Charte et cherchent à contrecarrer les choix des peuples d'États Membres en commettant des actes d'invasion militaire et d'agression armée, et en investissant dans le terrorisme ainsi que dans la coercition économique et financière. Ces pratiques représentent une consécration de la loi du plus fort et de la loi de la jungle plutôt que de la primauté du droit et de la primauté de la justice.

En outre, nous exprimons notre préoccupation, notre condamnation et notre désapprobation face à la distorsion de faits liés à la Seconde Guerre mondiale par deux membres permanents du Conseil de sécurité, qui refusent de reconnaître les plus de 27 millions de martyrs qu'ont perdus l'Union soviétique et son successeur, la Fédération de Russie, dans la guerre contre le nazisme. Quiconque a l'audace de faire cela n'aura aucun mal à déformer la réalité concernant la lutte de la Syrie, de son peuple, de son armée et de ses dirigeants contre le terrorisme.

Pour sa part, mon pays, la Syrie, croit toujours aux buts et aux principes des Nations Unies, dont elle a été signataire de la Charte à San Francisco, aux côtés des autres États Membres fondateurs. Aujourd'hui, comme chaque jour, la Syrie est déterminée à préserver sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale, comme le soulignent les résolutions pertinentes du Conseil.

Le régime turc continue de violer les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, de l'accord d'Adana et des accords de Sotchi, d'Astana et de Moscou, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité, notamment celles relatives à la lutte contre le terrorisme. Ce régime persiste à fournir un appui et un parrainage multiformes aux groupes terroristes qui lui sont affiliés et qui opèrent dans différentes régions du nord de la Syrie.

Ces groupes terroristes ont mis à profit la période de calme qui a suivi la signature de l'accord de Moscou mais aussi le fait que toute l'attention du monde était concentrée sur la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus pour réorganiser

leurs forces et étoffer leurs armements en vue de commettre d'autres crimes terroristes. Le dernier crime de ce type a été commis par des groupes terroristes affiliés à Hourras el-Din et au Parti islamique du Turkestan, des organisations qui, de toute évidence, n'ont même pas de noms arabes, mais des noms associés à l'ère ottomane et à leur commanditaire turc. Ces groupes ont attaqué un des points militaires du village de Tanjara, près de la région du Ghab dans le nord-ouest du pays, et l'ont soumis à un déluge d'obus de mortier et de tirs de mitrailleuses, faisant plusieurs martyrs et blessés parmi les soldats. De même, les terroristes du Parti islamique du Turkestan, soutenu par la Turquie, ont détruit la tour de la centrale électrique de Zeyzoun, dans la province d'Edleb, après avoir pillé le matériel de la centrale avec l'aide de techniciens turcs. Ils ont ensuite transporté ce matériel en territoire turc par les points de passage que certains à l'ONU vantent comme étant prétendument humanitaires. Qui plus est, le régime turc a violé la Constitution et la Convention de l'Union internationale des télécommunications en installant plusieurs stations de communication cellulaire sur le territoire syrien et en fournissant une couverture Internet et des communications cellulaires, notamment aux organisations terroristes, dans le nord de la Syrie par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès Internet turc appelé HATNet et d'une société de télécommunications turque appelée e-LUX.

En outre, la coupure d'eau de la centrale d'Allouk, qui est contrôlée par les forces d'occupation turques et les groupes terroristes qui leur sont affiliés, et le déni d'accès à l'eau potable à plus d'un million de citoyens de Hassaké et de ses environs constituent un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Nous sommes attristés par le fait que ceux qui prétendent défendre le droit des Syriens à retrouver leur sécurité et leurs moyens de subsistance quotidiens, qu'il s'agisse des pays occidentaux, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ou des organismes spécialisés des Nations Unies, n'ont pas dit un mot pour condamner ces pratiques inhumaines.

D'autre part, les forces d'occupation des États-Unis ont commencé à établir une nouvelle base militaire dans la province de Deïr el-Zor, au nord-est de la Syrie, dans le but de renforcer leur mainmise sur les champs pétrolifères syriens et de continuer à piller les ressources du peuple syrien. Durant la période qui s'est écoulée depuis le dernier exposé de l'Envoyé spécial (voir S/2020/353), les forces d'occupation israéliennes ont également mené des attaques militaires depuis le Golan syrien occupé et l'espace aérien des pays voisins.

Ces actes d'agression, qui constituent des violations flagrantes du droit international et des dispositions de la Charte, ne sont que la partie visible de l'iceberg des pratiques agressives visant à prolonger la crise dans mon pays, à entraver les efforts de règlement et à appuyer les organisations terroristes et les milices séparatistes agissant pour le compte d'autrui. Comme à l'accoutumée, sous la pression de ses trois membres permanents occidentaux, qui cherchent à en faire une plateforme pour l'OTAN, le Conseil de sécurité est resté silencieux face à de telles actions, qui menacent pourtant la paix et la sécurité régionales et internationales. Cela risque de saper les fondements de l'ordre international multilatéral et de le ramener à l'époque d'avant la Seconde Guerre mondiale. Le Conseil de sécurité compte actuellement six États membres de l'OTAN. Avec la Turquie à la présente séance, ils sont sept, ce qui représente environ la moitié des membres du Conseil.

Dans ce contexte, ma délégation réaffirme que nous ne renoncerons pas à notre droit légitime de défendre notre patrie et ses ressources, de combattre le terrorisme et de libérer nos territoires occupés, qu'ils le soient par les États-Unis, la Turquie, Israël ou les organisations terroristes qui leur sont affiliées. Toute présence militaire étrangère sur le territoire de la République arabe syrienne sans le consentement exprès du Gouvernement syrien constitue un acte d'agression et d'occupation et sera

traitée comme tel, conformément à la Constitution de notre pays et aux droits que nous confère le droit international.

Le succès de tout processus politique nécessite la mise en place de conditions appropriées, notamment le respect du premier paragraphe des résolutions du Conseil, qui affirme le ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Un tel engagement exige la fin de la présence militaire étrangère illégale, des actes d'agression, du soutien au terrorisme et des mesures coercitives unilatérales imposées au peuple syrien, ainsi que l'arrêt des efforts déployés par les États hostiles à la Syrie pour imposer leurs visions, leur intransigeance et leurs conditions au peuple syrien.

Mon pays est victime d'un terrorisme sans précédent, qui est prescrit et appuyé par des États membres du Conseil et d'autres afin d'obtenir des concessions politiques à la mesure de leurs visées interventionnistes dans les affaires intérieures des États de la région. Cela explique leur tentative effrénée d'envahir des États de la région, de changer leurs gouvernements légitimes par la force et d'imposer de nouveaux faits sur le terrain afin de saper la possibilité d'établir un État palestinien, de maintenir l'occupation israélienne du Golan syrien occupé et de réaliser l'illusion du prétendu « accord du siècle » promu par l'Administration des États-Unis.

La tyrannie du pouvoir et l'investissement dans le terrorisme ne nous amèneront pas à boire à la fontaine de la folie. Nous avons été, et continuons d'être, une soupape de sécurité pour la stabilité et la modération dans la région. Notre fort attachement à notre souveraineté et à notre indépendance est l'expression de ce que représente pour nous la victoire sur le nazisme et le fascisme durant la Seconde Guerre mondiale.

Pour terminer, il est très regrettable que je n'aie rien entendu de la part de l'Envoyé spécial ni de certains membres du Conseil condamnant la coupure d'eau par le régime turc dans la ville de Hassaké pour la troisième fois ce mois-ci. Il est également très regrettable que je n'aie rien entendu de la part de l'Envoyé spécial ni de certains membres du Conseil sur les hooligans du régime turc affiliés au groupe terroriste Hourras el-Din qui ont fait sauter la centrale électrique de Zeyzoun, située dans la province d'Edleb, après avoir pillé et transporté son matériel en territoire turc afin de le vendre comme ferraille.

Il est très regrettable que je n'aie rien entendu de la part de l'Envoyé spécial ni de certains membres du Conseil sur le pillage du gaz et du pétrole syriens auquel se livre l'occupant américain 24 heures sur 24. En outre, pas plus tard qu'hier, l'armée de l'air des États-Unis a largué des ballons à air chaud sur des fermes de la ville de Chaddadé, au sud de Hassaké, provoquant l'incendie de plus de 200 hectares de champs de blé.

Annexe XVIII

Déclaration de M. Feridun H. Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je tiens également à remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé. Il peut compter sur le plein soutien de la Turquie dans les efforts qu'il déploie pour faire avancer le processus politique.

Nous convenons tous, je crois, qu'un règlement politique, conformément à la résolution 2254 (2015), reste la seule voie à suivre en Syrie. Un processus politique sérieux exige avant tout que le régime d'Assad et de ses partisans fassent preuve de sérieux dans la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 2254 (2015).

Aujourd'hui, malgré des violations sporadiques, le cessez-le-feu tient bon à Edleb. La Turquie poursuit ses efforts pour stabiliser la situation sur le terrain. Depuis le 15 mars, nous effectuons des patrouilles conjointes avec la Russie le long de l'autoroute M4. Plus de 140 000 personnes déplacées ont regagné leurs foyers. Notre objectif est de garantir un cessez-le-feu durable à Edleb. C'est indispensable pour améliorer la situation humanitaire, faciliter le retour des déplacés et faire avancer le processus politique.

Cela étant, nous assistons à un accroissement constant de la puissance militaire du régime à Edleb. Compte tenu des antécédents du régime, cette évolution menace la vie de millions de Syriens, principalement des femmes et des enfants. Nous ne pouvons pas laisser le régime interpréter le cessez-le-feu comme une occasion de se reconstituer avant sa prochaine offensive. La Turquie est déterminée à protéger les civils d'Edleb et se réserve le droit de légitime défense en cas d'attaque, quelle qu'elle soit.

Nous avons souligné qu'il importait de parvenir à un cessez-le-feu pour relancer le volet politique, et le cessez-le-feu à Edleb va assurément dans le bon sens. Nous nous félicitons qu'il y ait désormais accord sur l'ordre du jour du troisième tour. Ce prochain cycle de réunions de la Commission constitutionnelle doit se tenir sans délai, dès qu'il sera possible de se réunir en personne. Mais nous devons veiller à ce que les réunions de la Commission soient menées avec sérieux. Elles doivent déboucher sur des résultats concrets. Le Conseil de sécurité a la responsabilité de soutenir le travail de la Commission et de ne pas permettre au régime de l'anémier de nouveau.

Il est également paradoxal et honteux que le régime d'Assad qui, depuis 10 ans, prend délibérément pour cible et torture des médecins et infirmières et a anéanti l'infrastructure médicale de son pays en attaquant systématiquement les hôpitaux, appelle aujourd'hui à lever les sanctions au prétexte de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus.

Le mois dernier, la quasi-totalité des membres du Conseil ont présenté leurs condoléances pour les victimes de l'attaque terroriste livrée à Afrin le 28 avril. Qu'il me soit permis de rappeler que cette attaque barbare a été perpétrée par le Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple (PKK/YPG), et qu'elle a été suivie d'un autre attentat à Bab, le 9 mai. Dans chacune de ces deux attaques, le PKK/YPG a tué plus de 50 civils, dont des bébés. Depuis la mi-mars, le PKK/YPG a perpétré plus de 30 attaques terroristes dans le nord de la Syrie. Ces attaques aveugles incluent des attentats-suicide.

Toutes ces attaques ont eu lieu à un moment où les prétendues Forces démocratiques syriennes appuyaient supposément l'appel du Secrétaire général à un

cessez-le-feu mondial. Ce n'est un secret pour personne que ces groupes terroristes exploitent de telles occasions pour gagner en légitimité. Nous avons tous le devoir de ne pas tomber dans ce piège et de faire front uni contre le terrorisme en condamnant sans hésitation les attaques terroristes du PKK/YPG.

Les tentatives d'inclure le PKK/YPG dans le processus politique par le biais de soi-disant pourparlers de réconciliation sont à la fois injustifiées et inacceptables. Une entité terroriste aux visées séparatistes pour la Syrie, en contradiction avec toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, n'a pas sa place dans ce processus.

Qu'il me soit permis d'évoquer brièvement l'emploi d'armes chimiques par le régime d'Assad. La Turquie salue la publication du rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Le rapport de l'Équipe, associé aux rapports du Mécanisme d'enquête conjoint, fournit des preuves indiscutables que le régime syrien ne respecte pas la Convention sur les armes chimiques. Il s'agit là de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et les responsables de ces crimes devront répondre de leurs actes et être traduits en justice.

La Turquie continuera à soutenir fermement tous les efforts, y compris les mesures qui seront prises par l'OIAC et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, aux fins de veiller au plein établissement des responsabilités en Syrie. Cela reste crucial pour la crédibilité du processus politique.

C'est en massacrant des milliers de civils innocents que le régime syrien a pris le contrôle de certaines régions du pays. Pourtant, il n'a aucune légitimité aux yeux des Syriens. Des millions de personnes ne peuvent pas retourner dans leur pays pour la simple raison que leur droit le plus élémentaire – le droit à la vie – est menacé. Ces millions de personnes ne sont représentées ni à Damas ni ici, à New York, mais leur voix doit être entendue. Leurs revendications doivent être prises en compte. Cela ne pourra se faire que par le biais, comme l'a rappelé le Représentant permanent de la France, d'une élection conforme à la résolution 2254 (2015). En cette dixième année de guerre civile en Syrie, nous devons faire plus, pas moins. Et il est de notre devoir collectif de veiller à ce que, au-delà des mots, ces séances du Conseil soient suivies d'un résultat concret.

Comme d'habitude, je ne m'abaisserai pas à répondre aux élucubrations délirantes de l'orateur précédent. Il ne représente pas le peuple syrien. Je répondrai, au nom de mon pays et des quelque 9 millions de Syriens que nous protégeons, lorsqu'un représentant légitime sera assis derrière la plaque nominative de la République arabe syrienne.